

SOLUTIONS AUDIT
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 13 rue du Général Lionel de Marmier, 31300 TOULOUSE
493 393 839 RCS TOULOUSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE LA GÉRANCE DU 19 MARS 2024

L'an DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE,
Le 19 mars,

Au siège social,

Les soussignés :
Monsieur Dominique BOTTEON
Monsieur Jean-Marc DAUGÉ,

Gérants de la société SOLUTIONS AUDIT, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, divisé en 1 000 parts sociales, rappellent que :

- aux termes du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23 novembre 2023, la collectivité des associés a décidé de réduire le capital social à concurrence de 3 320 euros pour le ramener de 10 000 euros à 6 680 euros, par voie de rachat des 332 parts sociales détenues par Monsieur Nicolas HERRMANN, moyennant un prix unitaire de 240,96 euros, soit un prix total de 80 000 euros à effet au 30 septembre 2023 et ce, sous la condition suspensive de l'absence d'opposition émanant des créanciers ou du rejet de celles-ci par le tribunal de commerce.
- le procès-verbal susvisé a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de TOULOUSE le 15 décembre 2023 ;
- à la date du 15 janvier 2024, soit à l'expiration du délai d'un mois fixé à l'article R. 223-35 du Code de commerce, aucune assignation formant opposition n'a été signifiée à la Société ;

Et constatent en conséquence que la réduction du capital ainsi que la modification corrélative des statuts sont définitivement réalisées au 30 septembre 2023 comme cela était décidé par l'Assemblée Générale Mixte du 23 novembre 2023.

Il est procédé immédiatement au rachat desdites parts, conformément à la décision de l'Assemblée en date du 23 novembre 2023 sans que le rachat donne lieu à un acte distinct de celui constatant la réalisation définitive de la réduction de capital.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, les gérants ont dressé le présent procès-verbal qu'ils ont signé après lecture.

Dominique BOTTEON
Gérant

Jean-Marc DAUGÉ
Gérant